



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 39331

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran demande à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle souhaite mettre en oeuvre afin de développer le numérique dans les universités françaises. En effet, seulement 3 % d'entre elles proposent des cours en ligne, contre 80 % aux États-unis. Un plan ambitieux est donc nécessaire. Il lui demande aussi de lui indiquer les moyens tant matériels qu'humains qu'elle souhaite apporter pour donner une impulsion nationale décisive à cette question.

Texte de la réponse

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a inscrit le numérique comme levier d'une université en mouvement. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) a défini un agenda de dix-huit mesures. Cet agenda numérique constitue un projet global pour le territoire national qui se décline selon quatre axes majeurs : - utiliser le numérique pour faciliter toutes les étapes du parcours de réussite de l'étudiant, de l'orientation à l'insertion professionnelle, dans un continuum de formation tout au long de la vie ; - en faire un levier de la rénovation des formations dans une double approche, structurelle et pédagogique ; - mettre le numérique au coeur des infrastructures, au service d'une gouvernance et d'une structuration renouvelée des sites et des établissements ; - en faire un signe de modernité pour une attractivité renforcée de l'université française ouverte sur le monde, plus particulièrement dans les pays francophones. Parmi ces mesures, figure notamment le lancement de la fondation France Université Numérique (FUN). Cette fondation a déjà mis en place une plateforme nationale mutualisée pour héberger les cours en ligne des établissements (MOOCs - massive open online course) destinés à un large public. 25 MOOCs sont aujourd'hui ouverts. 50 seront disponibles à la rentrée 2014. De plus, une contribution à la formation des enseignants de l'enseignement scolaire et du supérieur aux usages du numérique est assurée par les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Les moyens matériels et humains accordés pour ces actions sont très conséquents. 12 millions d'euros de financement sont prévus pour FUN au titre du programme d'investissements d'avenir. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche quant à lui consacrera 3 millions d'euros au financement de l'équipement de « fabriques de MOOCs » dans les communautés d'universités et établissements (COMUE). 5 millions d'euros seront destinés à soutenir le développement d'une offre de MOOCs en direction de la formation continue. Par ailleurs 10 % des 1000 emplois supplémentaires dont disposeront les établissements pendant 5 ans devront contribuer à leur développement numérique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39331

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10497

Réponse publiée au JO le : [18 mars 2014](#), page 2674